



Plainte pour soit disant de mort

Par **stellaplage**, le **17/10/2008 à 20:13**

Bonsoir,

Je suis victime d'une plainte pour menaces de mort avec arme sur mon demi-frère. Il a déposé auprès de la brigade de gendarmerie. Je souhaiterais savoir quelles sont les démarches à suivre pour me défendre de ces fausses accusations et faire valoir se préjudice moral.

Je précise que cette plainte aura des conséquences certaines sur ma carrière professionnelle sachant que je suis militaire de la gendarmerie.

Dans l'attente de vous lire rapidement.

Merçi d'avance.

Par **JamesEraser**, le **17/10/2008 à 22:33**

Lorsque l'on parle de menaces avec arme, votre sig-pro est-il désigné comme étant l'arme ?

N'y a-t-il point de témoin ? De voisins ?

N'y a-t-il pas une impossibilité évidente que vous ayez commis ces faits ? Ou une incohérence dans les déclarations du plaignant ?

Avec vous rendu compte à votre hiérarchie de ces faits ? Si ce n'est le cas, j vous invite à le faire avant que la demande d'enquête n'arrive sur le bureau du CB.

Un dilemme vous opposerait à votre demi-frère et de nature à influencer la vision externe de cette affaire ?

Quoiqu'il en soit, vous êtes gendarme et vos explications ont du poids. Vous serez probablement entendue dans une autre unité, une BR de la compagnie voisine certainement.

Fiez vous à l'enquêteur et exposez ce qu'il se passe avant audition. Je ne doute pas qu'il cherchera la faille dans le dossier initial.

Courage

Par **stellaplage**, le **18/10/2008 à 12:46**

Bonjour et merci pour ces premiers renseignements qui me laissent entrevoir l'espoir de pouvoir me défendre dans une affaire délicate de part la gravité des faits qui me sont reprochés et ma profession au sein de la gendarmerie.

Ainsi, je vais essayer de répondre à vos questions avec le plus de précision possible pour que

vous vous fassiez une idée un peu plus juste de la situation.

Vendredi 17 octobre à 09h15, travaillant au sein de mon institution qui est l'école de gendarmerie de Montargis (Loiret 45) je réceptionne un message à mon attention qui émane du groupement de gendarmerie de Villeneuve d'Ascq (Nord 59).

Ce dernier m'informe qu'une plainte pour menaces de mort a été déposée à la brigade de gendarmerie de Lille (Nord 59) par mon demi-frère.

Le contenu du message indique que le plaignant aurait fait l'objet de menaces répétées au cours de la semaine précédente suite à un litige d'ordre privé. Il indique également que j'aurais menacé de "lui mettre une balle de 9 mm dans la tête" et que j'étais capable de commettre un crime parfait.

Suite à cette lettre, j'ai rendu-compte à ma hiérarchie (capitaine commandant le bureau des ressources humaines) qui m'a informé que je serai entendu pour ces faits en début de semaine.

Pour revenir à vos questions, en effet il y a un litige qui oppose mon demi-frère et moi et ceci depuis plusieurs mois maintenant.

Ce dernier m'a demandé plusieurs fois de l'argent (des sommes plus ou moins importantes) et qu'il ne m'a pas totalement remboursé à ce jour.

Ces dernières semaines, mon demi-frère s'est fait de plus en plus pressant en renouvelant ses demandes avec insistance mais chaque fois il a essuyé des non catégoriques de ma part.

Suite à ces multiples refus, il m'a juré je le cite "que j'allais payer d'une manière ou d'une autre".

Maintenant, je constate avec ce dépôt de plainte qu'il a une réelle intention de me nuire et qu'il a mis ces menaces à exécution.

Enfin, je vais terminé par vous dresser un profil de sa situation professionnelle, financière et sentimentale.

Malgré un niveau d'études élevé (Master en management) depuis plus de 4 ans il n'arrive pas à rester plus de quelques semaines dans une même entreprise. Il est très instable et sa dernière expérience est une création d'entreprise unipersonnelle en diagnostics et conseils en bâtiments qui s'est révélée être un échec total puisqu'il a déposé le bilan depuis peu après seulement quelques mois d'existence.

Suite à ces nombreux déboires dans le monde du travail, il a toujours eu et rencontré de sérieux problèmes financiers (interdit bancaire, recherché par les huissiers pour recouvrir des créances multiples etc). C'est pour ces raisons qu'il a à de nombreuses reprises fait appel à la famille pour l'aider financièrement et en particulier auprès de moi.

Pour ce qui est de sa vie sentimentale, encore une fois il n'arrive pas à entretenir ni à garder une relation affective tout au plus de quelques mois.

Pour conclure, j'espère vous avoir aidé à voir plus clair sur les raisons qui ont poussées mon demi-frère à avoir une telle attitude à mon égard et c'est pour toutes ces raisons qu'il est psychologiquement perturbé et frustré par ces nombreux échecs de la vie.

Constater de voir les personnes qui gravitent autour de lui réussir et en particulier moi-même, il ne peut s'empêcher d'avoir des réactions totalement désordonnées et dénudées de tout

sens.

Merci encore de prendre le temps de me répondre et de me donner la démarche à suivre pour me défendre de ces accusations qui je ne vous le cache pas nous cause bien des soucis à mon épouse et moi et nous perturbent moralement à chaque instant de la journée.

M.VANDERMALLE

Par **JamesEraser**, le **18/10/2008** à **19:03**

Bien.

Pour ce qui est de la menace d'une balle de 9 dans la tête, et compte tenu de la distance qui le sépare du râtelier, je ne pense pas que vous puissiez partir en vacances avec votre SIG-Pro sans que l'armurier ne soit au courant, s'agissant d'une école. En ce sens et si vous n'avez pas d'autres armes, il faudrait que ce demi-frère viennent dans la "gueule du loup" et quand bien même, en école, je ne pense pas que l'on vous laisse votre SIG-Pro ou G1 en permanence.

Conclusion, à moins que vous ne déteniez une arme perso que le plaignant aurait décrit dans son audition, ce n'est pas une menace de mort avec arme mais plutôt une menace de commettre un crime ou un délit envers les personnes.

Si la présence de votre arme est évoquée dans la plainte, il suffit de consulter le registre des prises en compte des armes auprès de l'armurier. C'est un point intéressant.

Citer les personnes qui seraient aptes à décrire la personnalité du plaignant, ses besoins excessifs en argent et ses attitudes lors des refus ne serait pas mal non plus.

Démontrez que vous lui avez prêté de l'argent si votre mécénat est régulier et que la situation devant votre refus coince et coïncide avec sa plainte, c'est du bénéf.

Ses frères et sœurs auront certainement leur mot à dire s'ils se sont refusés au prêt d'argent. Son instabilité psy et professionnelle seront des éléments intéressants.

Votre notation devrait également jouer en votre faveur.

Au résultat, renvoyez lui la "balle" si je puis m'exprimer ainsi.

Pas de cadeau, vous en avez assez fait, il me semble.

Désolé pour le survol de la réponse, la complexité relative de votre affaire n'est pas évidente à traiter au travers d'un site.

Légavoxement